

Conseillers élus :  
11

Conseillers en fonction :  
11

Nombre de conseillers présents  
8

## **Séance du mercredi 10 mars 2010**

Sous la Présidence de Mr Dominique GROSS - Maire

**ABSENTS :** Carmen CUNY- Jérôme DUPONT - Tatiana NANA

### **1) Réflexion-débat sur la Carte Communale**

Suite à une précédente réunion avec un technicien du Bureau TOPOS au sujet de l'élaboration de la carte communale, il demande à chaque conseiller de s'exprimer sur les éventuelles extensions du périmètre urbanisé. Plusieurs possibilités ont été évoquées :

- au lieu-dit Woog
- au lieu-dit "Spitz"
- au lieu-dit Breitmatten
- au lieu-dit Mohrenaecker.

Il est clair que toutes ces extensions ne pourront être acceptées et qu'il faudra faire des choix et se déterminer lors de prochaines réunions, en fonction des intérêts et de la situation financière de la commune.

### **2) Approbation du contrat de territoire du Pays de la Zorn**

M. le Maire expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes, ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

Il rappelle que ce contrat est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et prestations d'assistance et d'Ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2010-2015. A ce titre, des opérations portées par la Commune sont inscrites dans ce contrat.

Il indique que le conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière des 14 et 15 décembre 2009.

Il sollicite l'autorisation du conseil municipal de signer ce contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le contrat de territoire du Pays de la Zorn conclu pour la période 2010-2015 ;
- autorise le maire à signer le contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn.

### **3) Travaux supplémentaires à l'église**

M. le Maire informe le conseil que dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'église, il s'est avéré que le marché avec l'entreprise REMOND pour les travaux de mise en conformité électrique, a dû être modifié en cours d'exécution comme suit :

- Montant initial du marché = 6 725 € HT
- Travaux supplémentaires (éclairage de sécurité - éclairage escalier et combles éclairage sortie de sacristie) pour un montant HT de 780 €
- Travaux non réalisés : pour un montant HT de 310 €

Il y a donc lieu d'établir un avenant pour un montant HT de 470,00 €

Le montant du marché est porté à 7 195 € HT, soit 8 605,22 € TTC

Après délibération et suite à l'avis de la Commission d'ouverture des plis, le conseil municipal à l'unanimité approuve cet avenant et donne pouvoir au maire de le signer.